



SANTÉ

Cannabis et travail : faire le point sur les risques



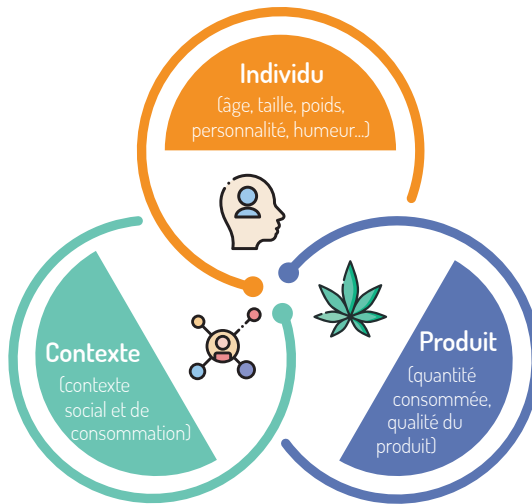
LE CANNABIS, C'EST QUOI ?

Le cannabis est une plante renfermant une substance psychoactive, c'est-à-dire qui altère les processus mentaux : le THC. Il est consommé par inhalation ou ingestion.

Le cannabis est classé comme stupéfiant. En consommer, en acheter ou en détenir est un délit pouvant amener à des sanctions plus ou moins lourdes.

POURQUOI DEVIENT-ON DÉPENDANT ?

La motivation à consommer du cannabis est la rencontre entre une personne, un produit et un contexte.



QUELS SONT LES EFFETS SUR LA SANTÉ ?



Risque d'infarctus du myocarde et d'hypertension artérielle augmenté



Poumon et gorge :
risque de cancer
(1 joint = 7 cigarettes)



Capacité de concentration diminuée, réduction de la capacité à apprendre



Anxiété, panique, dépression, psychose cannabique (hallucinations)

QUELS SONT LES RISQUES AU QUOTIDIEN ?



Au travail

- Démotivation
- Troubles du comportement
 - Isolement
 - Absentéisme
- Accident de travail
- Fautes professionnelles
- Licenciement



Au volant

- Mauvaise coordination des mouvements
- Augmentation du temps de réaction
- Vision et audition altérées
- Diminution du contrôle de la trajectoire
- Retrait du permis

FAIRE LE POINT SUR SA CONSOMMATION

Pour savoir où j'en suis dans l'usage du cannabis, je me pose quelques questions (questionnaire CAST) :

1. Avez-vous déjà fumé du cannabis avant midi ?
2. Avez-vous déjà fumé du cannabis quand vous étiez seul(e) ?
3. Avez-vous déjà eu des problèmes de mémoire quand vous fumez du cannabis ?
4. Des amis ou des membres de votre famille vous ont-ils déjà dit que vous devriez réduire votre consommation de cannabis ?
5. Avez-vous déjà essayé de réduire ou d'arrêter votre consommation de cannabis sans y parvenir ?
6. Avez-vous déjà eu des problèmes à cause de votre consommation de cannabis (disputes, bagarres, accident, mauvais résultats à l'école, etc.) ?

2 réponses positives au test doivent m'amener à m'interroger sérieusement sur les conséquences de ma consommation.



NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Votre service de prévention et de santé au travail est à votre écoute. Nos équipes **informent, sensibilisent, avertissent, conseillent et orientent** les entreprises (employeurs, salariés, représentants du personnel) sur les dispositions et mesures nécessaires pour prévenir la consommation de drogue sur le lieu de travail (Art. L4622-2 du Code du travail).

VOS NOTES



Les équipes d'Horizon Santé Travail sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos **démarches de prévention** en santé au travail.

Contactez-nous !
contact@horizonsantetravail.fr



www.horizonsantetravail.fr

